

## PROGRAMME DE FORMATION

### AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

#### SESSION 2024/2025

### Objectifs

- Obtenir le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

#### Fonction et Activités

L'auxiliaire de puériculture répond aux besoins quotidiens de l'enfant de la naissance à l'adolescence qu'il soit bien portant, malade ou handicapé sous la responsabilité de l'infirmière, de la puéricultrice, de l'éducatrice de jeunes enfants ou de la sage-femme.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
2. Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

#### Exercice professionnel

L'auxiliaire de puériculture travaille en milieu hospitalier (pédiatrie, maternité, néonatalogie, enfants porteurs de handicaps ...) ou en milieu extra-hospitalier (structure d'accueil de la Petite Enfance, Aide Sociale à l'Enfance ...)

<u>Textes de référence :</u> Arrêté du 7 avril 2020 modifié portant sur les modalités de sélection Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au DEAP	<u>Durée de la formation :</u> 1540h avec une alternance d'enseignements théoriques et pratiques soit 770h en centre et 770h en entreprise Cursus partiels : cf tableau des allègements
<u>Prérequis :</u> - Etre âgé(e) de 17 ans révolus à la date d'entrée en formation - Aucune condition de diplôme - Admission sur dossier puis sur entretien - Etre à jour de ses vaccinations obligatoires - Etre déclaré apte à l'exercice de la fonction d'Auxiliaire de Puériculture par un médecin agréé par l'ARS	<u>Public</u> - Tout Public
<u>Nombre de participants :</u> 25 élèves par promotion	<u>Validation :</u> Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
<u>Projet pédagogique :</u> - Acquisition de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• méthodes de travail</li> <li>• connaissances théoriques et pratiques</li> <li>• compétences professionnelles</li> </ul> - Développement d'aptitude d'analyse de situation - Développement d'aptitudes personnelles	<u>Formateurs :</u> - Equipe pluridisciplinaire composée d'infirmiers DE Puériculteur/trice et d'une psychologue. - Professionnels avec des compétences spécifiques intervenant ponctuellement (kinésithérapeute, juriste, médecins...)

## Modalités d'inscription

La sélection s'effectue sur la base d'un dossier destinée à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

**Pour être admis, le candidat doit obtenir une note totale d'au moins 10/20**

Les critères attendus pour la sélection du dossier :

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Le calendrier de sélection à la formation est fourni par l'Agence Régional de Santé pour chaque session de formation. L'Ecole Jeanne Blum dispose d'un agrément de 50 places pour deux rentrées par an au mois de septembre et janvier. Les inscriptions ont donc généralement lieu entre mars et juin pour la rentrée de septembre et entre juillet et octobre pour la rentrée de janvier.

Attention : la rentrée de janvier est réservée aux cursus partiels des titulaires du DEAS. Pour tous les autres allègements de formation, les candidats doivent se présenter aux sélections de la rentrée de septembre.

Vaccins obligatoires :

- Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite
- Hépatite B : en application du décret d'août 2013, nous vous informons que vous devez être immunisé contre l'hépatite B avant votre entrée en formation. Cela impose que vous ayez fait 3 injections contre l'hépatite B et que votre sérologie soit positive. Cette sérologie se fait 2 mois au minimum après la dernière injection. Merci de vérifier votre carnet de vaccination et d'anticiper cette démarche afin de vous mettre à jour.
- Pass vaccinal complet à jour

## Programme

La formation théorique et pratique comprend dix modules soit 770h, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé (35h), des travaux personnels guidés (35h) et un suivi pédagogique individualisé des apprenants (7h).

L'enseignement théorique comporte 5 blocs de compétences divisés en 10 modules de formation :

### **BLOC 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale**

- Module 1 : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147h)
- Module 1bis : Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (28h)
- Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque (21h)

### **BLOC 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration**

- Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (77h)
- Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (154h)
- Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35h)

### **BLOC 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants**

- Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70h)
- Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21h)

### **BLOC 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention**

- Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35h)

### **BLOC 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques**

- Module 9 : Traitement des informations (35h)
- Module 10 : Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques (70h)

**4 périodes de stages à réaliser en milieu professionnel** dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou en hospitalisation à domicile dont au moins une période auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.

- Dont 3 stages de 5 semaines visant à explorer les missions de l'auxiliaire de puériculture :
- Et 1 stage de 7 semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Allègements de formation en fonction des diplômes :

Blochs de compétences	Modules à effectuer														Heures totales	Heures Centre	Heures stage	
	API SPI TPG	Bloc 1				Bloc 2			Bloc3		Bloc 4		Bloc 5					
	0	1	1b	2	3	4	5	6	7	8	9	10						
<b>Cursus complet</b>	77	147	28	21	77	154	35	70	21	35	35	70				1540	770	770
<b>CAP AEPE</b>	77	77	14	14	77	154	35		21	35	28	49				1176	581	595
<b>DEAS 2006</b>	77	112	28	21	28	70			21							812	392	420
<b>DEAS 2021</b>	77	112	28	14	14	56										721	301	420
<b>ASSP</b>	77	112	28	14	77	154	35									1022	497	525
<b>SAPAT</b>	77	112	28	21	77	154	35			35	35	70				1414	644	770
<b>TP ADVF</b>	77	98	21	14	77	154			21	35	28	49				1169	574	595
<b>TP ASMS</b>	77	112	28	21	77	154	35	35	21		14	49				1218	623	595
<b>DEAES 2021</b>	77	112	28	21	63	133			21	21						1071	476	595
<b>DEAES Spécialités 2016</b>	77	112	28	21	77	133	35		21	35		35				1169	574	595
<b>ARM 2019</b>	77	147	28		21	133	35	21	21	35		35				1148	553	595
<b>Ambulancier 2006</b>	77	147	28	21	35	141		21	21	21	14	49				1170	575	595

## Organisation de la formation

- Cours de 9 heures à 17 heures (35 heures hebdomadaires) à l'École Jeanne Blum
- Stages essentiellement dans les Yvelines et les départements limitrophes
- Les horaires en stage dépendent des services de soins (35 heures hebdomadaires, nuits et un week-end éventuels)
- 3 semaines de congés pour l'année de la formation

## Moyens pédagogiques

Equipe pédagogique :

- Anita AUDOUZE, Infirmière Puéricultrice DE, Responsable de formation
- Nathalie LACROIX, Infirmière Puéricultrice DE
- Bénédicte de GUILHERMIER, Educatrice de Jeunes Enfants
- Isabelle PETIT, psychologue, Formatrice
- Intervenants spécialisés : ergothérapeute, conseillère en lactation, crèche Montessori...

Equipe administrative :

- Catherine MUND, IDE Puéricultrice Cadre de Santé, Directrice
- Anne-Claire FLORY-LEMAIRE, Directrice administrative et financière
- Véronique VERBECK, Assistante de Formation
- Sara KHALLOUFI, Assistante comptable

Référent handicap : Marie-Line LESTANG

Moyens pédagogiques utilisés :

- Méthode de Complémentarité Horizontale propre à l'École Jeanne Blum
- Vidéos

- Supports de présentations orales (powerpoint)
- Simulation, jeux de rôles
- Travaux de groupe
- Travaux pratiques
- Recherches documentaires
- Sorties pédagogiques
- Accompagnement individuel en stage
- Analyse de pratiques

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Locaux accessibles tout handicap au rez-de-chaussée et tout handicap sauf moteur au 1<sup>er</sup> étage.

Merci de nous contacter pour étudier la possibilité d'adapter la formation à votre handicap.

## Informations tarifaires

Les stagiaires inscrits sur un parcours de formation complet bénéficient de places financées par la Région Ile de France. Sont éligibles à la subvention régionale : les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi à l'entrée en formation, les jeunes issus des Missions Locales, les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi Compétences) les bénéficiaires du RSA, les jeunes dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation. Les stagiaires n'ayant aucun diplôme, titre ou certification sont prioritaires pour l'obtention d'une place financée.

Seuls les cursus partiels AS de la rentrée de janvier peuvent bénéficier de places financées par Pôle Emploi dans le cadre des AFC (Action de Formation Collective) lorsque l'école bénéficie d'un bon de commande.

### Coût du cursus complet :

Tarif individuel / demandeur d'emploi : 8700€

Tarif salarié : 9933€

### Coût du cursus partiel :

Tarif à partir de 3401€ en fonction des blocs à valider et des allègements de formation

## Modalités d'évaluation

Le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture s'obtient par :

- la validation des blocs de compétences par des épreuves théoriques et pratiques
- l'évaluation des compétences acquises tout au long des périodes de stages

Le diplôme est délivré par la DRIEETS sur décision du jury final.

## Suites de parcours possibles :

Les titulaires du DE Auxiliaire de Puériculture bénéficient d'allègements de formation pour la formation au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (cf tableau des allègements - selon date d'obtention du DEAS)

### Pour plus d'information :

Fiche RNCP France Compétences <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35832/>